

Délégation territoriale des Yvelines
 Département Veille et sécurité sanitaires
 Service Contrôle et sécurité sanitaires des milieux

RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

NOTE EXPLICATIVE SUR LEUR CONTENU

Conformément à l'article D.1321-104 du code de la santé publique, le directeur général de l'agence régionale de santé établit, pour chaque maire et chaque président de syndicat d'alimentation en eau potable, un rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce rapport est établi à partir des données du contrôle sanitaire, réalisé par l'agence régionale de santé conformément au code de la santé publique. Cette synthèse doit être publiée au recueil des actes administratifs dans les communes de 3500 habitants et plus.

Le rapport comporte les fiches suivantes :

1. Description des unités de distribution de l'UGE (fiche 1)

Une unité de gestion et d'exploitation (UGE) est un ensemble d'installations gérées par une même personne responsable de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) (mairie ou syndicat d'eau) et un même délégataire (mairie ou syndicat en régie directe, ou distributeur privé).

Une unité de distribution (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes PRPDE et délégataire.

Pour chaque unité de distribution, sont listés les communes et quartiers desservis par cette UDI. La population concernée est indiquée (fiche 1).

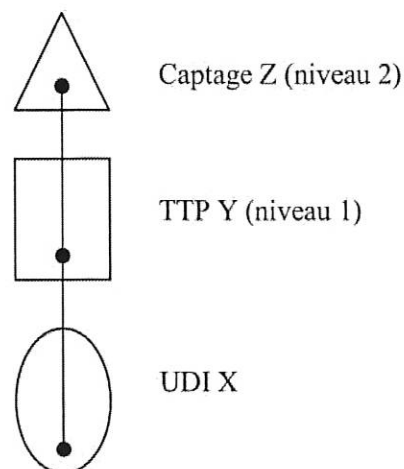
2. Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE (fiche 2)

Pour chaque UDI de l'UGE, sont décrites les installations de captage d'eau (CAP - source ou forage) et de traitement-production d'eau (TTP - traitement et usines) qui l'alimentent. Ces installations sont classées par niveau, en amont de l'UDI concernée. *Par exemple :*

- si l'UDI X est alimentée par une TTP Y, la TTP Y est considérée de "niveau 1",

- Si cette TTP Y est elle-même alimentée par le captage Z, le captage Z est considéré de "niveau 2".

Pour les installations de niveau 1, il est précisé si l'installation alimente l'UDI de façon "permanente", "occasionnelle" ou "en secours". Les pourcentages d'alimentation indiqués permettent de déterminer l'existence de mélanges d'eau éventuels.



3. Situation administrative des captages d'eau (fiche 3)

Pour chaque captage dont la PRPDE est propriétaire, sont détaillées les différentes étapes de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de ce forage.

Si la PRPDE n'est pas propriétaire du(des) forage(s) qui alimente(nt) son(ses) UDI, cette fiche ne figure pas dans le rapport de l'UGE.

4. Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau (fiche 4)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), sont indiqués le nombre de prélèvements réalisés dans l'année et le taux de conformité des résultats d'analyses sur le plan bactériologique et chimique.

La conformité bactériologique et chimique de chaque prélèvement est ensuite détaillée. Elle prend en compte tous les paramètres analysés. Le "code PLV" correspond au numéro d'identification de chaque prélèvement.

5. Valeurs minima, moyennes et maxima des principaux paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire (fiche 5)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), un tableau présente les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites!" dans la dernière colonne à droite du tableau.

6. Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE (fiche 6)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), sont détaillés les prélèvements non-conformes aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique, le(s) paramètre(s) concerné(s) et la valeur atteinte. Un commentaire à la suite des tableaux peut apporter des précisions complémentaires.

Si aucune non-conformité n'a été constatée dans l'année, cette fiche ne figure pas dans le rapport.

A noter : Certaines UDI sont alimentées par des installations qui ne sont pas gérées par la même PRPDE (achats d'eau). Les données sur ces installations "amont" ne figurent pas dans le rapport de l'UGE concernée. Un extrait du rapport décrivant la(les) installation(s) en amont est joint au rapport, pour les installations contrôlées par la Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France. L'entête de cet extrait est donc au nom de l'UGE à laquelle appartient l'installation amont.



AGENCE REGIONALE DE SANTE
DELEGATION TERRITORIALE DES YVELINES
VEILLE ET SECURITE SANITAIRE
CONTROLE ET SECURITE SANITAIRES DES MILIEUX

143, Bd de la Reine
78 007 VERSAILLES CEDEX

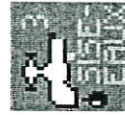
Tél : 01 30 97 68 28 Fax : 01 39 49 48 10

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2015

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SY DES YVELINES**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT COMPOSEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution : BEYNES ST SANTIN

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ANDELU	en totalité	474
AUTEUIL LE ROI	en totalité	893
AUTOUILLET	La Marechalerie	28
BAZOUCHES SUR GUYONNE	sauf Les Houveaux	487
BEYNES	sauf gendarmerie nationale	7 583
LES MESNULS	bas et centre (80%) et sauf SCIARES	672
MARCQ	bas de marcq	169
MAREIL LE GUYON	en totalité	366
MAREIL SUR MAULDRE	sauf chemin du pont de la Falaise	1 723
MERE	Sud-Ouest (10%)	169
MONTAINVILLE	en totalité	529
MONTFORT L'AMAURY	Bourg (80%)	2 415
NEAUPHLE LE VIEUX	sauf Cressay	629
SAULX MARCHAIS	en totalité	915
VICQ	en totalité	334
	Population totale :	17 386

Unité de distribution : ELANCOURT

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ELANCOURT	Elancourt (78%)	20 506
	Population totale :	20 506

Unité de distribution : ELANCOURT VILLEPARC

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ELANCOURT	quartier Villeparc (2%)	262
	Population totale :	262

Unité de distribution : ELANCOURT ZAC DES COTES

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ELANCOURT	zac des côtes	262
	Population totale :	262

Unité de distribution : GAMBAIS LE BOULAY

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
BAZAINVILLE	Bourg (35%)	505
GAMBAIS	en totalité	2 402
MAULETTE	en totalité	840
	Population totale :	3 747

Unité de distribution : GOUPILLIERES THOIRY

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
AUTOUILLET	<i>seul la Planchetière</i> en totalité	444
FLEXANVILLE		585
GOUPILLIERES		512
MARCQ		566
THOIRY		1 247
VILLIERS LE MAHIEU	en totalité	695
	Population totale :	4 049

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

Unité de distribution : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
AUFFARGIS	Hameau des Brûlins	19
BAZOUCHES SUR GUYONNE	Les Houveaux	75
BOISSY SANS AVOIR	en totalité	590
GALLUIS	en totalité	1 136
GAMBAISEUIL	en totalité	71
GARANCIERES	sauf Château du Breuil	2 377
GROSROUVRE	en totalité	961
LA QUEUE LES YVELINES	en totalité	2 171
LE MESNIL SAINT DENIS	en totalité	6 605
LE PERRY EN YVELINES	en totalité	6 713
LES ESSARTS LE ROI	en totalité	6 660
LES MESNULS	les hauts (20%)	168
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	en totalité	936
LEVIS SAINT NOM	en totalité	1 676
MAGNY LES HAMEAUX	sauf quartier Nortel Matra	8 972
MERE	sauf Sud-Ouest	1 521
MILLEMONT	en totalité	243
MILON LA CHAPELLE	en totalité	272
MONTFORT L'AMAURY	sauf les hauts (20%)	603
SAINTE FORGET	en totalité	477
SAINTE LAMBERT DES BOIS	sauf usine d'eau embouteillée	444
SAINTE REMY L'HONORE	en totalité	1 362
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	en totalité	752
	Population totale :	44 804

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

Unité de distribution : MAGNY LES HAMEAUX RD 36

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
MAGNY LES HAMEAUX	Quartier Nortel Matra	90
	Population totale :	90

Unité de distribution : NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
MAREIL SUR MAULDRE	chemin du pont de la Falaise	17
NEAUPHLE LE VIEUX	hameau de Cressay	296
	Population totale :	313

Unité de distribution : ORGERUS SAINT MARTIN

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
BAZAINVILLE	sauf bourg	937
BEHOUST	en totalité	481
MAULE	Beaurepair, Bois Henry, Palmort	57
ORGERUS	sauf ferme de Moyencourt	2 325
OSMOY	en totalité	364
PRUNAY LE TEMPLE	en totalité	432
SAINTE MARTIN DES CHAMPS	en totalité	322
	Population totale :	4 918

Unité de distribution : RICHEBOURG SAINT LUBIN

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
RICHEBOURG	en totalité	1 542
TACOIGNIERES	en totalité	1 043
	Population totale :	2 585

Unité de distribution : ST GERMAIN DE LA GRANGE

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	sauf hameau des 100 arpents	1 548
	Population totale :	1 548

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois types d'installations caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU
Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) d'eau souterraine (source, puits, forage...) ou prise d'eau superficielle (rivière, canal, retenue...).
2. LA PRODUCTION D'EAU
Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Ce lieu est nommé "station de traitement-production" (TTP)
3. LA DISTRIBUTION D'EAU
Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes PRPDE et délégataire.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

Unité de distribution : BEYNES ST SANTIN

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	000166	CAP	2		
GOUPILLIERES THOIRY	000633	UDI	1	Permanent	72%
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	2		
USINE LES BISMES	000795	TTP	1	Permanent	17%
RESERVOIR DE SAINT MARTIN	000798	TTP	2		
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	001021	CAP	2		
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	2		
LES ESSARTS- LES 4 PILIERS	001180	UDI	1	Permanent	11%
MELANGE 4 FORAGES CRESSAY	001716	TTP	2		

Unité de distribution : ELANCOURT

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F MEZIERES A10 AUBER	000037	CAP	2		
F MEZIERES A11 AUBER	000038	CAP	2		
F AUBERGENVILLE P5 AUBER	000056	CAP	2		
F GARGENVILLE A7 AUBER	000057	CAP	2		
F AUBERGENVILLE A6 AUBER	000058	CAP	2		
F AUBERGENVILLE P3 AUBER	000059	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE B1 AUBER	000062	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C5 AUBER	000063	CAP	2		
F AUBERGENVILLE P2 AUBER	000064	CAP	2		
F AUBERGENVILLE A2 AUBER	000066	CAP	2		
F GARGENVILLE A3 AUBER	000067	CAP	2		
F EPONE A5 AUBER	000068	CAP	2		
F GARGENVILLE A8 AUBER	000069	CAP	2		
F AUBERGENVILLE LA FERME AUBER	000070	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C13 AUBER	000074	CAP	2		
F LES MUREAUX C7 AUBER	000075	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C6 AUBER	000076	CAP	2		
F LES MUREAUX C4 AUBER	000077	CAP	2		
F LES MUREAUX C3 AUBER	000078	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C1 AUBER	000080	CAP	2		

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

F FLINS SUR SEINE P1 AUBER	000081	CAP	2
F EPONE P4 AUBER	000082	CAP	2
F MEZIERES A9 AUBER	000083	CAP	2
F GARGENVILLE A4 AUBER	000086	CAP	2
F EPONE A12 AUBER	000087	CAP	2
F FLINS SUR SEINE B3 AUBER	000089	CAP	2
F FLINS SUR SEINE B4 AUBER	000090	CAP	2
F FLINS SUR SEINE B5 AUBER	000091	CAP	2
F MEZIERES A14 AUBER	000097	CAP	2
F CROISSY SEVESC P5	000182	CAP	2
F CROISSY SEVESC P11	000184	CAP	2
F CROISSY RUE DES PONTS F2	000186	CAP	2
F CROISSY RUE DES PONTS F1	000189	CAP	2
F CROISSY SEVESC P4	000195	CAP	2
F CROISSY SEVESC P8	000196	CAP	2
F CROISSY SEVESC P7	000197	CAP	2
F CROISSY SEVESC P6	000198	CAP	2
F CROISSY F XIII	000216	CAP	2
F CROISSY F XIV	000217	CAP	2
F CROISSY F XV	000218	CAP	2
F CROISSY SEVESC P2	000224	CAP	2
F CROISSY SEVESC P12	000225	CAP	2
F CROISSY SEVESC P1BIS	000226	CAP	2
F CROISSY SEVESC P9	000227	CAP	2

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

F CROISSY SEVESC P10	000228	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F3	000236	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F2	000237	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	1	Permanent	30%
USINE DE FLINS REFOULEMENT	000687	TTP	1	Permanent	51%
USINE LOUVECIENNES	000708	TTP	1	Permanent	19%
F EPONE A15 AUBER	001035	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE B2BIS AUBER	001144	CAP	2		

Unité de distribution : ELANCOURT VILLEPARC

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F JOUARS PONT LES MOUSSEUX	000785	TTP	2		
MAUREPAS-JOUARS	001126	UDI	1	Permanent	100%
MELANGE 6 CRESSAY - SIRYAE	001717	TTP	2		

Unité de distribution : ELANCOURT ZAC DES COTES

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
TRAPPES ZI	000538	UDI	2		
ST QUENTIN EN YVELINES	000614	UDI	1	Permanent	100%
USINE DE FLINS REFOULEMENT	000687	TTP	2		
USINE LOUVECIENNES	000708	TTP	2		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : GAMBAIS LE BOULAY

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	000151	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	2		
USINE LES BISMES	000795	TTP	2		
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	1	Permanent	74%
LES ESSARTS- LES 4 PILIERS	001180	UDI	1	Permanent	26%
MELANGE 4 FORAGES CRESSAY	001716	TTP	2		

Unité de distribution : GOUPILLIERES THOIRY

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	000151	CAP	2		
RESERVOIR DE SAINT MARTIN	000798	TTP	1	Permanent	82%
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	1	Permanent	18%
ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE	003460	TTP	2		

Unité de distribution : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	000166	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY SONDARALP	000235	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F3	000236	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F2	000237	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY TOUSSAC	000241	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY P4	000243	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY P6	000244	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	1	Permanent	16%
USINE LES BISMES	000795	TTP	1	Permanent	75%
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	001021	CAP	2		
MELANGE 4 FORAGES CRESSAY	001716	TTP	1	Permanent	9%

Unité de distribution : MAGNY LES HAMEAUX RD 36

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
MORSANG/SEINE USINE (91)	000891	TTP	1	Permanent	50%
VIRY-CHATILLON USINE (91)	001143	TTP	1	Permanent	50%

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	000166	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F3	000236	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F2	000237	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	1	Permanent	17%
USINE LES BISMES	000795	TTP	1	Permanent	83%
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	001021	CAP	2		

Unité de distribution : ORGERUS SAINT MARTIN

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	000151	CAP	2		
RESERVOIR DE SAINT MARTIN	000798	TTP	1	Permanent	29%
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	1	Permanent	71%
ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE	003460	TTP	2		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : RICHEBOURG SAINT LUBIN

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	000151	CAP	2		
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	1	Permanent	100%

Unité de distribution : ST GERMAIN DE LA GRANGE

Population desservie: hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
VILLIERS SAINT FREDERIC	000593	UDI	1	Permanent	100%
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	2		
USINE DE FLINS REFOULEMENT	000687	TTP	2		

Nota: S = source, F = forage

Situation administrative des captages d'eau

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1^{er} janvier 2004. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 renforce les dispositifs de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Le Plan Régional Santé Environnement 2 indique que les captages alimentant plus de 15000 habitants doivent être protégés d'ici 2015.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale de la PRPDE ou du distributeur.

Note spécifique à l'attention de la PRPDE :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que les documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service Contrôle et Sécurité Sanitaires des Milieux de la Direction Territoriale des Yvelines.

Pour lancer la procédure de protection des captages, une collectivité doit acter son engagement par délibération du conseil syndical ou municipal concerné. Le dossier de DUP complet doit être transmis par la collectivité à l'administration; la Mission interservice de l'eau (MISE) fait office de guichet unique.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	DUO MAREIL-BISME B1B2	MAREIL SUR MAULDRE	30/03/2000	01/03/2003	22/09/2004	26/06/2006	21/04/2008
F ROSAY F2 EAU BRUTE	FORAGE	ROSAY	12/04/2006	18/12/2013			
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	SOURCE	MAREIL SUR MAULDRE	30/03/2000	01/03/2003	22/09/2004	26/06/2006	21/04/2008

Les prélèvements sont effectués :

- au captage (eau brute, avant tout traitement),
- en sortie de station de traitement-production (eau traitée),
- dans les unités de distribution au robinet du consommateur (eau distribuée).

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
2	100,0 %	100,0 %

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
16/04/15	00152032	MAREIL SUR MAULDRE	S MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	C	C
16/11/15	00156745	MAREIL SUR MAULDRE	S MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	C	C

Détails :

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : F ROSAY F2 EAU BRUTE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
2	100,0 %	100,0 %

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
27/05/15	00152727	ROSAY	F ROSAY F2 SAUR EAU BRUTE	C	C
28/08/15	00156868	ROSAY	F ROSAY F2 SAUR EAU BRUTE	S	C

Détails :

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
26/02/15	00150819	MAREIL SUR MAULDRE	S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : RESERVOIR DE SAINT MARTIN

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
7	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
10/02/15	00150331	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
16/04/15	00151971	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
29/06/15	00153531	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	S	C
29/06/15	00153766	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
10/08/15	00154570	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
12/10/15	00156062	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
10/12/15	00157339	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
7	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
10/02/15	00150390	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
16/04/15	00151820	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
22/06/15	00153700	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
10/08/15	00154574	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
28/08/15	00156882	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	S	C
12/10/15	00156063	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
10/12/15	00157338	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : USINE LES BISMES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
12	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
12/01/15	00149339	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
26/02/15	00150741	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
16/03/15	00151104	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
16/04/15	00151819	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
27/05/15	00153186	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
22/06/15	00153386	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
13/07/15	00153947	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
10/08/15	00154569	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
29/09/15	00155902	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
12/10/15	00156065	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
16/11/15	00156746	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
10/12/15	00157337	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : BEYNES ST SANTIN

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
32	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
26/01/15	00149979	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
29/01/15	00150147	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
12/02/15	00150608	NEAUPHLE LE VIEUX	POINT MOBILE NEAUPHLE LE VIEUX	C	C
18/02/15	00150476	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
26/02/15	00150711	SAULX MARCHAIS	POINT MOBILE SAULX MARCHAIS	C	C
03/03/15	00150767	NEAUPHLE LE VIEUX	POINT MOBILE NEAUPHLE LE VIEUX	C	C
06/03/15	00151029	ANDELU	POINT MOBILE ANDELU	C	C
23/03/15	00151353	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C
17/04/15	00151841	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
17/04/15	00151847	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
19/05/15	00152412	VICQ	POINT MOBILE VICQ	C	C
21/05/15	00152479	MAREIL LE GUYON	POINT MOBILE MAREIL LE GUYON	C	C
02/06/15	00152756	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
15/06/15	00153146	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C
03/07/15	00153607	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
10/07/15	00153807	LES MESNULS	POINT MOBILE LES MESNULS	C	C
17/07/15	00154076	AUTEUIL LE ROI	POINT MOBILE AUTEUIL	C	C
20/07/15	00154077	MONTAINVILLE	POINT MOBILE MONTAINVILLE	C	C
31/07/15	00154308	SAULX MARCHAIS	POINT MOBILE SAULX MARCHAIS	C	C
05/08/15	00154418	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
24/08/15	00154867	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : BEYNES ST SANTIN

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique.	Conformité chimique
21/09/15	00155513	BAZOUCHES SUR GUYONNE	POINT MOBILE BAZOUCHES	C	C
01/10/15	00155726	SAULX MARCHAIS	POINT MOBILE SAULX MARCHAIS	C	C
07/10/15	00155919	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
13/10/15	00156010	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
26/10/15	00156274	NEAUPHLE LE VIEUX	POINT MOBILE NEAUPHLE LE VIEUX	C	C
18/11/15	00156776	AUTEUIL LE ROI	POINT MOBILE AUTEUIL	C	C
02/12/15	00157086	ANDELU	POINT MOBILE ANDELU	C	C
11/12/15	00157269	LES MESNIJLS	POINT MOBILE LES MESNIJLS	C	C
11/12/15	00157284	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
18/12/15	00157441	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C
29/12/15	00157584	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : ELANCOURT

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
39	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
07/01/15	00148546	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
15/01/15	00149734	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
27/01/15	00149988	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
06/02/15	00150215	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
16/02/15	00150452	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
25/02/15	00150701	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
04/03/15	00150779	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
13/03/15	00151436	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
19/03/15	00151119	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
27/03/15	00151481	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
02/04/15	00151570	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
17/04/15	00151851	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
29/04/15	00152097	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
04/05/15	00152122	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
20/05/15	00152470	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
29/05/15	00152680	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
02/06/15	00152754	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
11/06/15	00153028	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
24/06/15	00153447	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
01/07/15	00153581	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
08/07/15	00153880	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ELANCOURT

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
17/07/15	00154053	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
24/07/15	00154167	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
03/08/15	00154344	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
12/08/15	00154584	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
19/08/15	00154783	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
04/09/15	00155057	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
17/09/15	00155454	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
24/09/15	00155611	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
01/10/15	00155725	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
08/10/15	00155926	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
16/10/15	00156121	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
02/11/15	00156377	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
10/11/15	00156584	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
17/11/15	00156692	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
24/11/15	00156917	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
01/12/15	00157037	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
15/12/15	00157359	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
22/12/15	00157507	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : ELANCOURT VILLEPARC

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
28/04/15	00152050	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT VILLEPARC	C	C
31/07/15	00154304	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT VILLEPARC	C	C
08/12/15	00157213	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT VILLEPARC	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : ELANCOURT ZAC DES COTES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
26/10/15	00156278	ELANCOURT	ELANCOURT ZAC DES COTES PT MOBILE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : **UNITE DE DISTRIBUTION**
 Nom de l'installation : **GAMBAIS LE BOULAY**

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
12	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/01/15	00149341	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
02/02/15	00150038	MAULETTE	POINT MOBILE MAULETTE	C	C
25/03/15	00151387	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
07/05/15	00152200	MAULETTE	POINT MOBILE MAULETTE	C	C
27/05/15	00152646	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
19/06/15	00153224	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
07/07/15	00153719	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
11/09/15	00155226	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
28/09/15	00155681	MAULETTE	POINT MOBILE MAULETTE	C	C
28/10/15	00156334	BAZAINVILLE	POINT MOBILE BAZAINVILLE BOURG	C	C
26/11/15	00156980	MAULETTE	POINT MOBILE MAULETTE	C	C
30/12/15	00157596	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : GOUPILLIERES THOIRY

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
11	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
26/01/15	00149973	THOIRY	POINT MOBILE THOIRY	C	C
24/02/15	00150636	FLEXANVILLE	POINT MOBILE FLEXANVILLE	C	C
26/03/15	00151465	GOUPILLIERES	POINT MOBILE GOUPILLIERES	C	C
21/05/15	00152476	THOIRY	POINT MOBILE THOIRY	C	C
29/06/15	00153515	AUTOUILLET	POINT MOBILE AUTOUILLET	C	C
29/06/15	00153523	VILLIERS LE MAHIEU	POINT MOBILE VILLIERS LE M	C	C
11/09/15	00155407	GOUPILLIERES	POINT MOBILE GOUPILLIERES	C	C
21/09/15	00155518	THOIRY	POINT MOBILE THOIRY	C	C
05/11/15	00156466	MARCQ	POINT MOBILE MARCQ	C	C
02/12/15	00157092	FLEXANVILLE	POINT MOBILE FLEXANVILLE	C	C
17/12/15	00157422	VILLIERS LE MAHIEU	POINT MOBILE VILLIERS LE M	C	C

C = conforme , N = non conforme , S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
81	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
05/01/15	00148471	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
08/01/15	00148548	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
09/01/15	00148569	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
20/01/15	00149808	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
22/01/15	00149862	GALLUIS	POINT MOBILE GALLUIS	C	C
28/01/15	00150003	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT HAUT 20%	C	C
28/01/15	00150008	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
05/02/15	00150199	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
18/02/15	00150488	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
19/02/15	00150545	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
20/02/15	00150564	SAINT REMY L'HONORE	POINT MOBILE ST REMY L HONORE	C	C
24/02/15	00150632	BOISSY SANS AVOIR	POINT MOBILE BOISSY SANS AVOIR	C	C
24/02/15	00150638	GROSROUVRE	POINT MOBILE GROSROUVRE	C	C
25/02/15	00150656	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
04/03/15	00150771	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
04/03/15	00150772	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
18/03/15	00151061	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
20/03/15	00151125	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
25/03/15	00151389	LEVIS SAINT NOM	POINT MOBILE LEVIS ST NOM	C	C
26/03/15	00151457	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
10/04/15	00151723	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/04/15	00151778	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
20/04/15	00151892	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
22/04/15	00151923	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
24/04/15	00152002	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
28/04/15	00152053	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	POINT MOBILE LE TREMBLAY	C	C
28/04/15	00152054	MERE	POINT MOBILE MERE	C	C
05/05/15	00152125	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
19/05/15	00152417	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
19/05/15	00152418	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
27/05/15	00152638	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
29/05/15	00152687	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
29/05/15	00152688	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
08/06/15	00152947	MILLEMONT	POINT MOBILE MILLEMONT	C	C
12/06/15	00153038	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
15/06/15	00153141	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
19/06/15	00153229	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
23/06/15	00153394	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
26/06/15	00153472	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
30/06/15	00153536	LEVIS SAINT NOM	POINT MOBILE LEVIS ST NOM	C	C
06/07/15	00153703	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
16/07/15	00153963	SAINT REMY L'HONORE	POINT MOBILE ST REMY L HONORE	C	C
24/07/15	00154161	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
24/07/15	00154162	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
28/07/15	00154243	SAINT LAMBERT DES BOIS	POINT MOBILE ST LAMBERT DES B	C	C
05/08/15	00154424	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
17/08/15	00154744	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
25/08/15	00154916	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
02/09/15	00155025	GALLUIS	POINT MOBILE GALLUIS	C	C
02/09/15	00155028	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
04/09/15	00155048	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
04/09/15	00155049	VIEILLE EGLISE EN YVELINES	POINT MOBILE VIEILLE EGLISE	C	C
07/09/15	00155163	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
18/09/15	00155440	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
18/09/15	00155442	GAMBAISEUIL	POINT MOBILE GAMBAISEUIL	C	C
28/09/15	00155663	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	POINT MOBILE LE TREMBLAY	C	C
29/09/15	00155686	MILON LA CHAPELLE	POINT MOBILE MILON	C	C
02/10/15	00155750	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
08/10/15	00155930	SAINTE FORGET	POINT MOBILE SAINTE FORGET	C	C
09/10/15	00155940	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
13/10/15	00156012	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
14/10/15	00156089	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
21/10/15	00156212	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
28/10/15	00156325	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
03/11/15	00156406	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
09/11/15	00156543	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	POINT MOBILE LE TREMBLAY	C	C
13/11/15	00156609	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
16/11/15	00156751	MERE	POINT MOBILE MERE	C	C
20/11/15	00156794	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
27/11/15	00157006	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
02/12/15	00157106	GALLUIS	POINT MOBILE GALLUIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
04/12/15	00157127	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
07/12/15	00157193	GROSROUVRE	POINT MOBILE GROSROUVRE	C	C
09/12/15	00157240	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
11/12/15	00157274	SAINT REMY L'HONORE	POINT MOBILE ST REMY L HONORE	C	C
16/12/15	00157393	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
18/12/15	00157439	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
21/12/15	00157493	LE PERRAY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRAY	C	C
23/12/15	00157547	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
28/12/15	00157573	LEVIS SAINT NOM	POINT MOBILE LEVIS ST NOM	C	C
30/12/15	00157597	MERE	POINT MOBILE MERE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MAGNY LES HAMEAUX RD 36

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
09/02/15	00150313	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY RD 36	C	C
05/06/15	00152849	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY RD 36	C	C
02/10/15	00155752	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY RD 36	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
29/01/15	00150146	NEAUPHLE LE VIEUX	NEAUPHLE HAMEAU CRESSAY PT MOBILE	C	C
16/04/15	00151889	NEAUPHLE LE VIEUX	NEAUPHLE HAMEAU CRESSAY PT MOBILE	C	C
02/12/15	00157091	NEAUPHLE LE VIEUX	NEAUPHLE HAMEAU CRESSAY PT MOBILE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : ORGERUS SAINT MARTIN

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
12	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/01/15	00149340	BAZAINVILLE	BAZAINVILLE (ORGERUS) ECOLE	C	C
24/02/15	00150648	ORGERUS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
10/03/15	00150942	BEHOUST	POINT MOBILE BEHOUST	C	C
14/04/15	00151777	ORGERUS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
29/06/15	00153577	OSMOY	POINT MOBILE OSMOY	C	C
17/07/15	00153981	ORGERUS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
11/09/15	00155227	BAZAINVILLE	BAZAINVILLE (ORGERUS) ECOLE	C	C
21/09/15	00155523	ORGERUS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
12/11/15	00156603	ORGERUS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
23/11/15	00156898	SAINT MARTIN DES CHAMPS	POINT MOBILE ST MARTIN DES C	C	C
02/12/15	00157096	OSMOY	POINT MOBILE OSMOY	C	C
17/12/15	00157415	PRUNAY LE TEMPLE	POINT MOBILE PRUNAY LE TEMPLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : **UNITE DE DISTRIBUTION**
 Nom de l'installation : **RICHEBOURG SAINT LUBIN**

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
10	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
15/01/15	00149829	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
24/02/15	00150651	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
25/03/15	00151391	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
05/05/15	00152126	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
27/05/15	00152643	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
08/07/15	00153779	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
20/08/15	00154792	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
11/09/15	00155228	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
12/11/15	00156598	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
23/11/15	00156900	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ST GERMAIN DE LA GRANGE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
8	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
22/01/15	00149864	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
04/03/15	00150773	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
07/04/15	00151698	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
05/05/15	00152162	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
02/06/15	00152766	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
29/09/15	00155684	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
05/11/15	00156464	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
03/12/15	00157120	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution), S = sans traitement

CAP F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	4	7,10	7,34	7,50		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	B	2	0,00	0,09	0,17		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	2	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	2	0	0	0	20000	
CL	Chlorures	mg/L	B	2	41	42	42	200	
SO4	Sulfates	mg/L	B	2	74	75	76	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	2	0,28	0,29	0,29		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	2	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	2	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	2	39	39	39	100	
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	2	0,04	0,04	0,04	2	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	2	0,07	0,08	0,09	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	2	0,00	0,01	0,02	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

CAP **F ROSAY F2 EAU BRUTE**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	2	7,40	7,55	7,70		
TURBNFU	Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	B	1	0,11	0,11	0,11		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1	0	0	0	20000	
CL	Chlorures	mg/L	B	1	31	31	31	200	
SO4	Sulfates	mg/L	B	1	53	53	53	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	1	0,65	0,65	0,65		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	1	19	19	19	100	
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	1	0,05	0,05	0,05	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

CAP **S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	2	7,42	7,44	7,45		
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	B	1	0,15	0,15	0,15		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1	0	0	0	20000	
CL	Chlorures	mg/L	B	1	36	36	36	200	
SO4	Sulfates	mg/L	B	1	69	69	69	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	1	0,30	0,30	0,30		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	1	42	42	42	100	
ATrz	Atrazine	µg/l	B	1	0,03	0,03	0,03	2	
ADEt	Atrazine déséthyl	µg/l	B	1	0,07	0,07	0,07	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP RESERVOIR DE SAINT MARTIN

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	13	7,00	7,54	7,85		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	6	35	36	38		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	6	0,00	0,11	0,19		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	6	28	29	30		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	6	41	42	45		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	3	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	3	0,41	0,49	0,59	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	6	21	24	28	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	12	7,10	7,37	7,60		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	6	35	36	37		
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T1	6	0,12	0,25	0,54		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	6	29	30	30		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	6	43	45	46		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	3	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	3	0,51	0,55	0,59	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	6	21	21	21	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP USINE LES BISMES

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	24	7,00	7,45	7,80		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	12	38	39	41		
TURBNFU	Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T1	12	0,00	0,15	0,29		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	12	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	12	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	12	40	42	48		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	12	71	73	78		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	4	0	3	13		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	4	0,29	0,30	0,32	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	12	39	40	41	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI BEYNES ST SANTIN

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	63	7,20	7,61	8,05		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	31	0,00	0,17	0,53		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	32	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	32	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	31	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00	0,5	

UDI ELANCOURT

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	78	7,20	7,57	8,00		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	39	0,00	0,15	0,62		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	39	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	39	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	39	0	18	38		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	39	0,00	0,00	0,08		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00	0,5	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI ELANCOURT VILLEPARC

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	6	7,30	7,43	7,55		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	3	0,11	0,22	0,37		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		

UDI ELANCOURT ZAC DES COTES

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	2	7,60	7,73	7,85		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	1	0,31	0,31	0,31		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	1	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	1	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	1	34	34	34		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI GAMBALS LE BOULAY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	24	6,90	7,32	7,70		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	12	0,00	0,12	0,33		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	12	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	12	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	12	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	2	0,00	0,00	0,00	0,5	

UDI GOUPILLIERES THOIRY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	22	7,20	7,48	7,75		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	11	0,00	0,17	0,57		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	11	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	11	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	11	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

UDI	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	162	7,10	7,43	8,05		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	81	0,00	0,18	0,97		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	81	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	81	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	81	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	4	0,00	0,00	0,00	0,5	

MAGNY LES HAMEAUX RD 36

UDI	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	6	7,40	7,70	7,90		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	3	0,10	0,14	0,20		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	3	12	22	40		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

UDI	NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES	
PH	pH	unité pH	T	6	7,20	7,50	7,70			
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	3	0,10	0,18	0,25			
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	3	0	0	0	0		
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	3	0	0	0	0		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00			
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5		

ORGERUS SAINT MARTIN

UDI	ORGERUS SAINT MARTIN									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES	
PH	pH	unité pH	T	24	7,05	7,31	7,75			
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	12	0,00	0,16	0,41			
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	12	0	0	0	0		
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	12	0	0	0	0		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	12	0,00	0,00	0,00			
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5		

TTP MELANGE 4 FORAGES CRESSAY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	23	6,90	7,27	7,60		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	6	40	43	44		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	6	0,11	0,27	0,60		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	6	35	37	38		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	6	95	98	99		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	3	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	12	0,85	1,12	1,29	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	6	8	9	9	50	
ATrz	Atrazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	

TTP MELANGE 6 CRESSAY - SIRYAE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	31	7,00	7,22	7,55		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	12	39	42	45		
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T1	12	0,11	0,24	0,52		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	12	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	12	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	12	34	36	38		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	12	55	94	103		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	4	0	3	11		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	1	1,06	1,06	1,06	1,5	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	11	0,83	1,01	1,16	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	12	9	12	15	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : USINE DE FLINS Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP USINE DE FLINS REFOULEMENT

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	169	7,20	7,55	8,10		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	84	30	35	38		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	83	0,00	0,17	0,53		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	85	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	84	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	84	12	43	46		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	84	36	70	75		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	12	18	24	44		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	12	0,17	0,22	0,24	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	83	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	84	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	84	0	27	33	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : LA CHAPELLE LYONNAISE Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP USINE LA CHAPELLE VILLIERS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	24	7,10	7,38	7,55		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	12	32	35	36		
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T1	12	0,00	0,14	0,59		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T1	12	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	T1	12	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	12	12	27	31		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	12	36	40	42		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	4	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	4	0,30	0,36	0,39	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	12	0	26	31	50	
ATrz	Atrazine	µg/l	T1	4	0,02	0,02	0,02	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	4	0,04	0,04	0,05	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : S.E.O.P. Année : 2015
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

USINE LOUVECIENNES

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	144	7,00	7,70	8,25		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	72	29	33	37		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T1	72	0,00	0,17	0,71		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	72	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	72	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	72	31	32	33		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	72	85	96	106		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	12	0	1	16		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	12	0,17	0,21	0,23	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	72	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	72	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	72	13	15	17	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,02	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	